



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°DELCA26\_02\_0001**

**OBJET :**

**Autorisation de signature du dépôt de pièces portant transfert de propriété suite à la dissolution du syndicat des eaux du Coumech, en vue de l'enregistrement aux services de la publicité foncière**

**L'an deux mille vingt six, le trois février**, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS :**

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER, Joelle EYCHENNE

**ABSENTS :**

Marc SANCHEZ, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Alain METGE, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES

**PROCURATIONS :**

Louis MARETTE donne pouvoir à Christine TEQUI  
Elisabeth CLAIN donne pouvoir à Thierry PORTET

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

Considérant que le SMDEA s'est engagé à faire enregistrer l'arrêté préfectoral de dissolution du syndicat des eaux du Coumech.

Considérant que cet enregistrement aux services de la publicité foncière de Foix permettra au SMDEA d'être légitimement et pleinement propriétaire de la parcelle appartenant au syndicat précité.

Considérant que le syndicat du Coumech a été dissous par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005. Il était composé des communes d'Esplas-de-Sérou et de Larbont. Ces communes ont respectivement adhéré au SMDEA par délibérations en date du 13 mai 2005 et 29 mai 2005.

Considérant que ce dépôt de pièces est nécessaire afin d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA la parcelle suivante dont le syndicat des eaux du Coumech était propriétaire.

| Commune         | Section | Numéro | Adresse    | Contenance cadastrale |
|-----------------|---------|--------|------------|-----------------------|
| ESPLAS DE SEROU | G       | 119    | LE FREYCHE | 7a 15ca               |

Considérant que, s'agissant du dépôt de pièces entre entités publiques, il a lieu à titre gratuit et aucune demande d'évaluation réglementaire n'est prévue.

Ouï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- ♦ **APPROUVE**,  
Ledit rapport
- ♦ **AUTORISE**,  
Madame la Présidente à signer le dépôt de pièces portant enregistrement de la dissolution du syndicat du Coumech, et transfert de propriété ainsi que tous les documents afférents.